

» PRESSE NATIONALE

Politique 



DÉCÈS DE L'AMBASSADEUR DE L'ANGOLA EN CÔTE D'IVOIRE : ALCIDE DJÉDJÉ PRÉSENTE LES CONDOLÉANCES DU GOUVERNEMENT IVOIRIEN

L'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Angola accrédité auprès de la Côte d'Ivoire est décédé le jeudi 30 septembre 2021, des suites d'une maladie. C'est dans ce contexte que le ministre délégué, chargé de l'Intégration africaine, a rencontré, samedi 2 octobre 2021, à son cabinet, sis à Abidjan-Plateau, son homologue des Relations extérieures angolais. Au cours de l'audience, le ministre Alcide Djédjé a exprimé, au nom du Président Alassane Ouattara et du gouvernement ivoirien, les condoléances de la Côte d'Ivoire à Tête Antonio, ministre des Relations extérieures de l'Angola. Le défunt ambassadeur a été au service de son pays pendant plus de trente-cinq (35) ans. Il avait pris fonction en novembre 2020 en Côte d'Ivoire, et s'était évertué à apporter une grande contribution pour le renforcement et la diversification des relations entre les deux pays.

Economie 



DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE, 14ÈME ÉDITION DE LA WORLD POLICY CONFERENCE : PATRICK ACHI POUR L'ACCÈS À DES FINANCEMENTS IMPORTANTS À FAIBLE COÛT

Le Premier Ministre, Patrick Achi, a séjourné à Abu Dhabi (Emirats arabes unis) où il y représentait le Président de la République Alassane Ouattara à la 14ème édition de la World Policy Conference (WPC). A cette occasion, le Patrick Achi a fait un plaidoyer, vendredi 1er octobre 2021, en faveur d'un financement plus important des économies des pays africains pour leur permettre d'accélérer leur développement. « Il faut donc, à tout prix, permettre aux pays africains d'accéder à des ressources de grande ampleur et à faible coût, pour qu'ils puissent investir dans les secteurs sociaux et les infrastructures, afin de créer un écosystème favorable à l'accélération de leur développement », a plaidé le Chef du gouvernement.



CAFÉ-CACAO / LANCEMENT DE LA CAMPAGNE 2021-2022 : LES EFFORTS DU GOUVERNEMENT POUR SOULAGER LES PRODUCTEURS

Le lancement de la campagne café-cacao a eu lieu le vendredi 1er octobre 2021. Le directeur général du Conseil café-cacao, Yves Koné, a annoncé les dispositions prises pour la campagne principale, en présence du représentant du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Nouhoun Coulibaly. Yves Brahim Koné a indiqué, le vendredi 01 octobre 2021, que grâce à l'appui de l'Etat, le kg au producteur de cacao est de 825 FCFA, soit 73% du prix CAF. Un effort significatif. Concernant le café aussi, le kg bord champ est à 700 FCFA, soit 72% du prix CAF, contre 550 FCFA lors de la campagne précédente.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT / LE MINISTRE JEAN-LUC ASSI, DEPUIS

Le ministre de l'Environnement et du Développement durable, Jean-Luc Assi, a parrainé, vendredi 1er octobre, la cérémonie de lancement de la 3ème édition des Journées africaines de la transition écologique et des changements climatiques (Jfac) et la remise de foyers écologiques aux femmes d'Assounvouè. Le ministre a marqué sa volonté de lutter contre les changements climatiques et à la promotion des actions écologiques. Le week-end dernier, à Assounvouè, dans le département de Toumodi, des femmes ont reçu des foyers améliorés.

CONCERTATION ETAT-SECTEUR PRIVÉ : LA 5E ÉDITION DE LA JOURNÉE NATIONALE DU PARTENARIAT ANNONCÉE POUR LES 8 ET 9 NOVEMBRE 2021

La Journée nationale du partenariat Etat/secteur privé se tiendra les 8 et 9 novembre 2021 à Abidjan. En prélude à ce grand rendez-vous de dialogue, le Comité de concertation État-secteur privé (CCESP), initiateur de cet événement, organise la cérémonie officielle de lancement le mercredi 6 octobre 2021 au Sofitel Abidjan hôtel Ivoire. Cette journée s'articulera autour de la thématique centrale : « Partenariat Etat/secteur privé pour la réalisation de la vision 2030 du développement de la Côte d'Ivoire ». L'objectif principal de cette 5e édition est de renforcer la vision partagée et complémentaire entre l'Etat et le secteur privé pour l'atteinte des objectifs de développement socio-économique de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2030.

Société ↪

RENTRÉE ACADÉMIQUE UNIQUE 2021-2022 / ADAMA DIAWARA : « IL FAUT METTRE DE L'ORDRE DANS NOTRE SYSTÈME ACADÉMIQUE »

La rentrée académique 2021-2022 dans les universités et grandes écoles publiques est prévue pour le 18 octobre prochain. La particularité cette année, c'est que ce sera une rentrée académique unique. Invité du Dimanche Magazine de la première chaîne de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI), le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Adama Diawara, l'a annoncé le 03 octobre 2021 sur le plateau. Cette décision, a indiqué le ministre, entrera en vigueur cette année. « Il est temps qu'on évite l'anarchie dans nos universités. Depuis plusieurs années, nous avons une rentrée universitaire à plusieurs vitesses au niveau de notre sous-secteur de l'Enseignement supérieur. Nous avons constaté qu'au sein d'une même université la rentrée se fait à des dates différentes et pire d'une Unité de Formation de Recherche à une autre (UFR). Ce qui est inadmissible », a expliqué le ministre Adama Diawara.

PROTECTION SOCIALE : CLARISSE SLAHA KAYO MAHI S'INSPIRE DU MODÈLE BELGE

Dans la dynamique de faire des mutuelles sociales, des outils d'extension de la protection sociale, il s'avère nécessaire d'explorer des modèles existants afin d'en capitaliser les acquis et de réaliser les ambitions de maillage. Clarisse Kayo Mahi, secrétaire d'Etat chargée de la Protection sociale s'inscrit dans la recherche de la réalisation de cette vision gouvernementale. En Belgique du 26 septembre au 3 octobre 2021, la mission bruxelloise a pour objectifs globaux, de faire des mutuelles sociales, de véritables outils d'extension de la Protection sociale aux populations sur toute l'étendue du territoire national, faire des mutuelles sociales, des instruments efficaces d'opérationnalisation des programmes nationaux de prévention et de couverture contre le risque maladie.

Culture ↪

DEUIL : LE DOYEN DE LA MUSIQUE AKYÉ, ANOMAN BROU FÉLIX, EST DÉCÉDÉ

Mauvaise nouvelle pour la musique ivoirienne. Le doyen Anoman Brou Félix, pionnier de la musique moderne akyé, a tiré sa révérence, hier dimanche 3 octobre 2021, à l'âge de 87 ans. Virtuose de la guitare, il est l'un des pionniers de la musique et auteur d'une discographie riche de plusieurs albums. Anoman Brou Félix bénéficiait, à l'instar des anciennes gloires de la musique ivoirienne telles qu'Allah Thérèse, d'une rente viagère mensuelle de 300 000 FCFA, de la part des autorités ivoiriennes. Mieux, le père de la danse "Wamy" avait également reçu une maison offerte par le Président de la République, Alassane Ouattara.



VU SUR LE NET

Economie



DÉCOUVERTE MAJEURE DE PÉTROLE ET DE GAZ/CÔTE D'IVOIRE: CLAUDIO DESCALZI PDG DU GROUPE ENI ÉTAIT CHEZ OUATTARA

Le Président de la République, Alassane Ouattara, a échangé, ce vendredi 1er octobre 2021, avec Claudio Descalzi, président directeur général du groupe ENI (Ente Nazionale Idrocarburi), présent dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel, de la pétrochimie, de la production d'énergie électrique et de l'ingénierie. L'entretien a porté sur les activités du groupe ENI en Côte d'Ivoire, notamment la découverte majeure de pétrole brut et de gaz naturel dans le bassin sédimentaire de notre pays. (Source : Présidence)

Société



UN ACCORD SUBSIDIAIRE SIGNÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET LA FONDATION POUR LES PARCS ET RÉSERVES

Une signature de l'accord subsidiaire entre le ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly, et la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, représentée par son président du Conseil d'administration Bernard N'Doumi, a eu lieu ce vendredi 1er octobre 2021 à Abidjan-Plateau. Cet accord subsidiaire, a indiqué le ministre Adama Coulibaly, a pour objet de rétrocéder, à la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, la gestion des paiements aux bénéficiaires finaux du programme que sont les communautés rurales riveraines et les structures étatiques en charge de la gestion des forêts et des parcs, c'est-à-dire la SODEFOR et l'OIPR. (Source : Ministère)



COVID-19/COUVERTURE DES ACTIVITÉS AU PALAIS PRÉSIDENTIEL : L'ACCÈS SE FAIT DÉSORMAIS SUR PRÉSENTATION D'UNE ATTESTATION DE VACCINATION

Les journalistes et les professionnels des médias non encore vaccinés contre la Covid-19, n'auront plus accès au palais présidentiel, à compter de ce lundi, annonce un communiqué de presse du service communication de cette institution. « La direction de la communication informe l'ensemble des journalistes, photographes, cameramen et techniciens audiovisuels accrédités pour la couverture des activités de la Présidence de la République qu'ils devront, à compter du lundi 04 octobre 2021, présenter une attestation de vaccination contre la Covid-19 ou un test Pcr négatif de moins de 72 heures pour pouvoir accéder au Palais de la Présidence», indique cette note. Cette décision adressée aux médias s'inscrit dans le cadre du respect des décisions du Conseil national de sécurité (Cns), en date du 9 septembre 2021.



AGENCE DE PRESSE



FILIÈRE RIZ: LA FAO RENFORCE L'EXPERTISE DES ACTEURS IVOIRIENS POUR UNE AUTOSUFFISANCE

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) renforce l'expertise des acteurs de la filière riz en Côte d'Ivoire, à travers un partage d'expériences avec la Tanzanie et les Philippines grâce à l'appui de la République de Corée. Ce partage d'expériences s'est opéré via un atelier organisé par la FAO, dans l'optique d'intensifier les bonnes pratiques entre la Côte d'Ivoire, la Tanzanie et les Philippines grâce à un soutien de la République de Corée. Le ministère d'Etat, ministère de l'Agriculture et du développement rural de Côte d'Ivoire, représenté par M. René N'Guettia, directeur de Cabinet adjoint, s'est félicité de cette initiative.



NASSÉNÉBA TOURÉ DÉNONCE LA RECRUESCENCE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La ministre de la Femme, de la Famille, et de l'Enfant, Nassénéba Touré, a dénoncé, le jeudi 30 septembre 2021 à Divo, la recrudescence des violences faites aux femmes en Côte d'Ivoire, à l'occasion de la cérémonie d'investiture de l'Union des femmes du Denguélé résidant dans le Lôh-Djiboua. « Nous assistons ces derniers temps avec beaucoup de douleurs à la recrudescence des violences basées sur le genre, la violence faite aux femmes, la violence conjugale, le viol », a déploré Nassénéba Touré dans l'enceinte de la mairie de Divo. Elle a expliqué que le gouvernement ivoirien est aujourd'hui engagé pour « la tolérance zéro concernant les violences faites aux femmes ». La ministre a indiqué aux femmes et à toutes les personnes qui voudraient dénoncer ces violences avérées de le faire à partir d'un numéro vert disponible à cet effet, à savoir le 1308.



PRÈS DE 20 MILLIARDS FCFA POUR ASSURER L'ACCESSIBILITÉ DES SOINS CONTRE LE CANCER (MINISTRE)

Le gouvernement ivoirien va investir plus de 20 milliards de FCFA pour rendre accessible certains protocoles de traitement contre le cancer. L'information a été donnée, le vendredi 1er octobre 2021, par le ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture maladie universelle, Pierre Dimba, à la cérémonie de lancement des activités « d'octobre rose », au sein du Centre national d'oncologie médicale et de radiothérapie Alassane Ouattara (CNRAO) de Cocody, en présence du représentant de l'OMS en Côte d'Ivoire, Dr Jean-Marie Vianny Yaméogo. Le gouvernement ivoirien, dans le cadre des conventions avec des partenaires et des laboratoires médicaux dont le laboratoire "Roch", est parvenu à faire passer des protocoles thérapeutiques évalués à 1,5 million à 150 000 FCFA.



Accédez à l'information officielle
du Gouvernement de Côte d'Ivoire
en un clic.

www.gouv.ci



@gouvci.official



@gouvci



@gouvci.official



gouvcivideo



Pour toute information, prière contacter le Centre d'information et de Communication Gouvernementale (CICG).
Contact : +225 27 22 51 14 38 / 07 07 09 97 51 - Email : info@cicg.gouv.ci - Site Web : www.gouv.ci

© Cette revue de presse est produite par le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale et mise à la disposition des structures ministérielles. Elle n'exprime pas l'opinion du CICG, et ne saurait aucunement engager le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Les surtitres et les titres sont ceux des articles de presse à l'original. Prière d'en tenir compte si vous lisez, réimprimez, copiez, archivez ou renvoyez ledit document.



www.gouv.ci



CÔTE D'IVOIRE SOLIDAIRE

Le citoyen au cœur de l'action gouvernementale